



TIR ARDEVAZ 2024

Dispositions générales et règlement

Organisation

Société de tir l'Ardevaz Chamoson-Leytron

Lieu

Stand de tir intercommunal de Chamoson

Genre de tir

Concours de sociétés

Dates des tirs

Mercredi 14.08.2024 16h00-19h00

Vendredi 16.08.2024 16h00-19h00

Samedi 17.08.2024 09h00-12h00

Samedi 17.08.2024 13h30-17h00

Droit de participation

Tout tireur (euse) en possession d'une licence FST

Inscription

Inscription sur place ou possibilité au via le formulaire d'inscription www.tir-ardevaz.ch (Avec âge xx.xx.xxxx de chaque participant, pour les groupes merci de noter l'adresse exacte du chef de groupe ainsi qu'un Iban pour les éventuels prix)

Rangeurs

21 coups donnent droit à un rangeur de 15'

Les réservations sont prises en compte selon leur date de réception

Le plan des rangeurs est accessible sur le site internet de la Nouvelle Cible (tirs/concours de tir/tir de clôture/rangeurs)

Mutation

Tout tireur inscrit mais empêché, peut être remplacé par un autre tireur

Tireurs (euses)

Les tireurs ne pourront figurer que dans un seul groupe et une seule catégorie

Formation groupes

(A) Toutes les armes

(D) Armes d'ordonnance

Un groupe est formé de 4 tireurs

La liste nominative des tireurs formant un groupe doit être déposée avant que le premier tireur aie tiré

Catégorie d'âge

Selon règles RTPs-RC

Catégorie arme

Selon règles RTPs-RC

Armes-dérangements

Le tireur est responsable des dérangements de son arme, à l'exception des ruptures de matériel liées aux installations de tir.

Position

Selon les règles RTSp-RC.

Les vétérans (V) et seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton appuyé et les seniors-vétérans avec l'arme libre appuyés.

Sécurité

En tout temps les armes peuvent être contrôlées. Elles doivent se trouver en main du concurrent ou au râtelier, culasse ouverte, assurées et sans magasin. En aucun cas elles ne doivent être dans une housse ou valise.

En cas de non-respect des consignes de sécurité, les responsables des tirs peuvent amender ou disqualifier le concurrent négligent sans possibilité de recours

Dérangement

Le tireur est responsable des dérangements de son arme, à l'exception des ruptures évidentes

Munition

Celle-ci est comprise dans le prix des passes commandées

Finance Plan de tir

Voir plan de de tir

Résultats

Les résultats sont proclamés 30' après l'arrêt des tirs.

Les résultats seront consultables sur le site internet.

La distribution des prix se fait simultanément avec la proclamation des résultats.

Dispositions finales

Tout tireur accepte les dispositions du plan de tir. En cas d'évènement non prévu pas ce plan de tir ceux sont celles des règles de tir de la FST qui seront appliquées.

Restauration

Une restauration chaude et froide est possible tous les jours sur place.

Approbation

Pour le comité d'organisation, Chamoson, le 10.04.2024

Le président
Perruchoud Daniel

Responsable des tirs
Posse Eric

CHAMOSON, LE 10.04.2024

Mail xdperruch@gmail.com

Site tir-ardevaz.ch